Image not found or type unknown

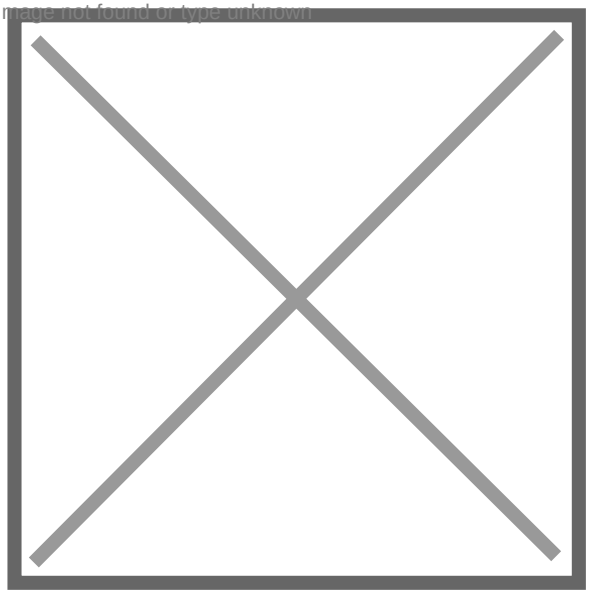

Classement sans suite sans reçevoir l'avis de classement

Par **diden13**, le **25/03/2010** à **22:21**

Bonjour,

je suis victime d'une infraction pénale depuis décembre 2004 pour laquelle j'ai déposé une plainte au niveau du parquet de justice en février 2005 et après l'enquête de la police judiciaire en décembre 2005 ,l'affaire a été classé sans suite en novembre 2006 mais sans m'aviser ,ni recevoir l'avis de classement malgré toutes les tentatives que j'ai fait jusqu'à aujourd'hui ou j'ai pris connaissance de cette décision par téléphone aprés avoir recourir à l'aide des victimes d'infraction pénale.

Dans ce cas a ce que j'ai le droit d'avoir ou demandé cet avis et si je peux demander réparation pour préjudice moral que j'ai subi et de quelle manière.

Merci d'avance pour ce que vous pourrez faire pour tenter de m'éclairer.
Respectueusement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés